



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 2 mars 2020 à l'adoption du règlement suivant :

- 269-2020 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 250 000 \$.*

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 avril 2020.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : mbarbeau@ville.lavaltrie.qc.ca.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 29^e jour du mois d'avril deux mille vingt.

Madeleine Barbeau, OMA
Greffière